



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement  
Me Viviana ITURRIAGA ESPINOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00.

Dépôt est fait par Mme Claire Allard du 7202, boulevard Roi-René, d'un document avec photos, relativement à une demande de révision du règlement de zonage concernant la hauteur et la grandeur permises pour la construction en cour arrière d'un patio autour d'une piscine.

Dépôt est fait par monsieur Raymond Gagnier du 7340, avenue Champchevrier d'une lettre et d'un document relativement à l'emploi du mot planchodrome au lieu de l'anglicisme « skatepark », dans nos communications.

La période de questions du public se termine à 20 h 20.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 21.

10.02

---

**CA16 12132**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 5 juillet 2016**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil, en prenant note qu'une erreur informatique est survenue et que l'item 20.06 est en fait l'item 20.05.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA16 12133**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016, à 19 h**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 7 juin 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA16 12134**

**Appui au Service d'aide communautaire Anjou inc. dans ses démarches pour l'obtention de subventions auprès des gouvernements pour la construction d'un bâtiment de deux étages au coeur d'un quartier Angevin**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou donne son appui au Service d'aide communautaire Anjou inc. dans ses démarches pour l'obtention de subventions auprès des gouvernements pour la construction d'un bâtiment de deux étages au coeur d'un quartier Angevin.

ADOPTÉE

12.01 1160951002

---

**CA16 12135**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte, de prendre en charge la réalisation d'un projet de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit celui du boulevard du Golf, entre les boulevards Henri-Bourassa et Métropolitain**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation d'un projet de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit celui du boulevard du Golf, entre les boulevards Henri-Bourassa et Métropolitain, faisant partie du réseau routier artériel conformément au Règlement 02-003-1, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière artériel 2016 (PRR).

ADOPTÉE

12.02 1160790007

---

**CA16 12136**

**Proclamer les « Journées de la culture » les 30 septembre, 1 et 2 octobre 2016**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement d'Anjou et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un meilleur accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de l'année 2016, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

ADOPTÉE

15.01 1160965009

---

**CA16 12137**

**Accorder un soutien financier de 87 445 \$ à cinq (5) organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 445 \$ aux cinq (5) organismes ci-après désignés, pour l'année 2016-2017 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2017) :

| <b>Organisme</b>   | <b>Projet 2016-2017</b>  | <b>Montant</b> |
|--|--|----------------|
| Service d'aide communautaire Anjou (SAC)   | <i>Samedi d'jouer</i>  | 10 500 \$      |
|  | <i>Les Rendez-vous samedi tout</i>                                 | 10 500 \$      |
|  | <i>Horticulture jeunesse</i>                                       | 8 240 \$       |
|  | <i>Le Haut-Anjou en famille</i>                                    | 5 000 \$       |
|  | <i>Théâtre-Chant-Expression</i>                                    | 4 260 \$       |
| Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou  | <i>Un carrousel pour tous</i>                                      | 11 200 \$      |
| Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA) | <i>Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir</i>           | 21 545 \$      |
| Concertation Anjou   | <i>Magasin-Partage Anjou</i>                                       | 2 700 \$       |
| Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou)                   | <i>Intégration des aînés par la socialisation et l'information</i> | 13 500 \$      |

D'approuver les neuf projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers, lesquels sont joints au sommaire décisionnel 1160965005, endossé par Mme Josée Mondou, chef de la Division des programmes et du soutien aux organismes, le 15 juin 2016;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, lesdites conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE

**CA16 12138**

**Adjuger le contrat 16-15356, relatif aux travaux de marquage des chaussées pour les années 2016, 2017 et 2018, à la compagnie Lignco Sigma inc., au montant de 398 955,89 \$**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15356 pour l'exécution des travaux de marquage des chaussées pour les années 2016, 2017 et 2018, une dépense de 398 955,89 \$, taxes incluses;

D'adjuger à la compagnie Lignco Sigma inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 10 juin 2016, au montant total de 398 955,89 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1161154014

---

**CA16 12139**

**Adjuger le contrat 2015-0817, relatif aux travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Construction Serge Bergeron & ass. inc., au montant de 45 236,91 \$**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 51 570,08 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour la réalisation des travaux du contrat 2015-0817, relatifs au réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Anjou;

D'adjuger à la compagnie Construction Serge Bergeron & ass inc., soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 2 juin 2016, au montant de 45 236,91 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2015-0817;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1160558014

---

**CA16 12140**

**Adjuger le contrat 2016-0613, relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures du parc Lucie-Bruneau (soumissions sur invitation), à la firme Groupe Marchand architecture et design inc., au montant de 52 047,11 \$**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 52 047,11 \$, taxes incluses, relative à la fourniture de services professionnels afin de procéder à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures du parc Lucie-Bruneau;

D'adjuger à la firme Groupe Marchand architecture et design inc., le contrat à cette fin, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au prix de sa soumission datée du 28 juin 2016, soit au montant total de 52 047,11 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 2016-0613;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1162072010

---

**CA16 12141**

**Adjuger le contrat 2016-0615, relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour le réaménagement du dépôt à sel (soumissions sur invitation), à la firme EFEL experts-conseils inc., au montant de 68 640,08 \$**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 68 640,08 \$, taxes incluses, relative à la fourniture de services professionnels afin de procéder à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du dépôt à sel;

D'adjuger à la firme EFEL experts-conseils, le contrat à cette fin, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au prix de sa soumission datée du 28 juin 2016, soit au montant total de 68 640,08 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 2016-0615;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1162072011

---

**CA16 12142**

**Désignation du maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 2016**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Luis Miranda

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Andrée Hénault à titre de maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 2016.

ADOPTÉE

30.01 1160558013

---

**CA16 12143**

**Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mai au 17 juin 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2016**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mai au 17 juin 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2016.

ADOPTÉE

30.02 1162911006

---

**CA16 12144**

**Autoriser la vente annuelle de livres usagés, le 10 septembre 2016, dans le cadre de la journée portes ouvertes à l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue de la vente de livres usagés, le 10 septembre 2016, dans le cadre de la journée portes ouvertes à l'arrondissement d'Anjou;

De fixer le prix des documents comme suit :

- livres pour adultes : 0,50 \$ l'unité
- livres pour enfants : 0,25 \$ l'unité

- revues pour adultes : 2 \$ les parutions d'un an
- revues pour enfants : 1 \$ les parutions d'un an

D'autoriser le don des livres non vendus aux organismes angevins et, par la suite, aux organismes montréalais et internationaux, le tout, aux frais de l'organisme quant à leur transport;

De déposer les recettes de cette vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1160965010

---

#### **CA16 12145**

**Aliéner, à titre gratuit, le matériel informatique désuet en faveur de l'organisme Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'aliéner, à titre gratuit, le matériel informatique désuet énuméré au sommaire décisionnel numéro 1162072009, endossé par Mme Chantal Boisvert, Chef de la Division des ressources financières et matérielles, en date du 29 juin 2016, en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente de service écoresponsable contractuelle numéro 832034 pour la disposition et la valorisation d'actifs informatiques, en vigueur du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.04 1162072009

---

#### **CA16 12146**

**Ratifier une dépense de 156 955,81 \$ pour des travaux d'aqueduc d'urgence exécutés sur les boulevards Louis-H.-La Fontaine et des Roseraies par la compagnie Les entreprises Michaudville inc., du 26 au 29 février 2016 - (Fonds de l'eau - conseil d'agglomération)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de 156 955,81 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation de deux fuites d'eau sur une conduite d'aqueduc principale de 400 mm en béton-acier sur les boulevards Louis-H.-La Fontaine et des Roseraies;

D'autoriser le paiement de 156 955,81 \$, taxes incluses, à la compagnie Les entreprises Michaudville inc. pour l'exécution desdits travaux, effectués en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Cette dépense sera remboursée en vertu du règlement 05-090 de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE

30.05 1160790006

---

**CA16 12147**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et accorder une dérogation mineure pour le bâtiment commercial du 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 juin 2016;

ATTENDU QUE que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade principale du bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés le 30 mai 2016 par la firme Provencher Roy associés architectes inc.;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser un total de six matériaux, alors qu'en vertu dudit règlement, un mur ne doit pas être recouvert par plus de trois matériaux de revêtement extérieur différents et par plus de cinq sur le bâtiment total, le tout, selon les plans mentionnés ci-dessus;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1167133015

---

**CA16 12148**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et accorder une dérogation mineure pour le bâtiment commercial du 7200 du boulevard des Roseaies**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 juin 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation de deux enseignes au mur du bâtiment commercial situé au 7200 du boulevard des Roseaies, sur le lot numéro 1 005 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés et révisés en date du 17 mai 2016 par la firme International Néon;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'enseignes au mur sur boîtier, alors que ledit règlement exige qu'une enseigne doit être formée d'une matière rigide et constituée uniquement de symboles ou de lettres fixés solidement au mur, le tout, conformément aux plans mentionnés ci-dessus;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1167133017

---

**CA16 12149**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le bâtiment industriel du 9100 de la rue du Parcours**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9100 de la rue du Parcours, sur le lot numéro 2 125 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation révisé en date du 25 mai 2016, aux plans datés du 28 avril 2016, aux plans d'élévations révisés en date du 16 mai 2016 ainsi qu'aux photomontages datés du 30 avril 2016, tels que réalisés par la firme Alpha Architecture;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1167133011

---

**CA16 12150**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le bâtiment résidentiel du 8368, place de Croissy**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la fenestration en façade principale, pour le bâtiment résidentiel sis au 8368 de la place de Croissy, sur le lot numéro 1 110 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés le 21 avril 2016 par la firme Nicolas Gervais Architecture et Design;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1167133012

---

**CA16 12151**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le bâtiment commercial du 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la façade et d'aménagement d'une terrasse pour le restaurant projeté au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou (Industria), sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés le 5 mai 2016 par la firme MCD Design;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1167133013

---

**CA16 12152**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour un centre de la petite enfance (CPE), sur une partie du lot 1 006 048, correspondant au parc André-Laurendeau**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un centre de la petite enfance (CPE), sur une partie du lot 1 006 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation, aux plans d'élévations ainsi qu'aux photomontages réalisés le 30 mai 2016 par la firme Maggy Apollon, architecte;

L'approbation est conditionnelle à l'adoption du règlement RCA 126;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1167133014

---

**CA16 12153**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le bâtiment résidentiel du 7660 de l'avenue des Vendéens**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification du revêtement extérieur en façade principale pour le bâtiment résidentiel sis au 7660 de l'avenue des Vendéens, sur le lot numéro 1 114 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan photomontage et détails reçus en date du 1<sup>er</sup> juin 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.07 1167133018

---

### **CA16 12154**

#### **Annulation des soldes d'emprunts non contractés et fermeture de règlements d'emprunts**

Attendu que l'arrondissement d'Anjou a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe joint au sommaire décisionnel endossé par Mme Chantal Boisvert, chef de la Division des ressources financières et matérielles, en date du 5 juillet 2016, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, l'arrondissement affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. lorsqu'applicable, par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe; le cas échéant, les protocoles d'entente seraient réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

Que l'arrondissement d'Anjou informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées

par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que l'arrondissement Anjou demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

40.08 1161116001

---

### **CA16 12155**

**Adopter le Règlement autorisant l'octroi d'un permis de construction d'un centre de la petite enfance sur une partie du lot 1 006 048 situé sur la rue Jarry (RCA 126)**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a donné, le 3 mars 2015, par sa résolution CA15 12062, un accord de principe pour la cession par emphytéose, pour une période de 40 ans, d'une partie du lot 1 006 048 (parc André-Laurendeau) pour la construction d'une garderie;

ATTENDU QU'une copie du Règlement autorisant l'octroi d'un permis de construction d'un centre de la petite enfance sur une partie du lot numéro 1 006 048 situé sur la rue Jarry (RCA 126) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-12 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry à la séance du 7 juin 2016;

En conséquence :

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement RCA 126, autorisant l'octroi d'un permis de construction d'un centre de la petite enfance sur une partie du lot numéro 1 006 048, situé sur la rue Jarry, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.10 1165947005

---

**M-2016-13**

**Avis de motion - Règlement RCA 4-29 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)**

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 4-29, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11).

40.09 1166660002

---

**Les documents suivants son déposés au conseil :**

- procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 5 mai 2016.

60.01 1160507024

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics et développement du territoire, tenue le 4 mai 2016.

60.02 1160507023

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 2 mai 2016.

60.03 1160507022

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2016.

60.04 1167133016

---

**CA16 12156**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 5 juillet 2016**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Viviana ITURRIAGA ESPINOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
6 septembre 2016.